

Publié le 3 mars 2023

Funéraire public, les Epl font valoir leurs atouts

La FedEpl, en partenariat avec l'UPFP (Union du pôle funéraire public), rendra public un guide, le 22 mars prochain, sur les Epl, « une bonne solution pour la gestion des services funéraires ». Ce jour-même, de 10h30 à 11h45, un webinaire sur le sujet sera organisé, auquel vous êtes d'ores et déjà invité à vous inscrire. Pour Eliane Lloret, présidente du Club des Epl du funéraire de la FedEpl et des services funéraires Montpellier Méditerranée Métropole, les Epl ont un rôle essentiel à jouer dans ce secteur très concurrentiel.



Les chiffres parlent d'eux-mêmes : **de 2000 à 2019, le chiffre d'affaires du marché du funéraire est passé de 1,28 milliard d'euros à 2,5 milliards d'euros**. Autant dire qu'il s'agit d'un secteur très concurrentiel et en forte croissance. Dans l'édito du guide consacré à ce sujet, **Eliane Lloret**, qui participera au webinaire du 22 mars, rappelle que le secteur a connu ces dernières années des « mutations importantes » : augmentation du nombre des décès, changements des pratiques funéraires et affirmation des attentes des **familles, plus soucieuses d'un accompagnement personnalisé et de proximité**.

La plus-value éthique des 22 Epl

« Dans ce contexte, l'économie mixte locale, au travers des 22 Epl du funéraire (17 Sem et 5 Epl, dont le chiffre moyen annuel par structure est de 3,5 M€ chaque année) entendent faire valoir leurs savoir-faire en proposant un accompagnement éthique et humain, accessible à tous à un prix juste », explique-t-elle. Cette publication permettra aux élus de mieux intégrer la plus-value des Epl dans la gestion de ce service public sensible. **Le guide présente en effet un certain nombre de témoignages mais surtout de bons conseils pour basculer vers la solution Epl**. La FedEpl est bien entendu à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche.

Pour vous inscrire au webinaire du 22 mars (10h30-11h45), cliquer [ici](#).

Le guide sur le funéraire, publié par la FedEpl en partenariat avec l'UPFP, sera téléchargeable à partir du 22 mars (25 €).